



MAIRIE DE LANDAUL
Morbihan

Arrêté 2023-208

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de l'utilisation des terrains de football principal et annexe de « La Rabine »

Le Maire de la commune de LANDAUL

Vu le code des Communes,

Vu les mauvaises conditions climatiques qui sévissent sur notre région depuis plusieurs jours et de la qualité du terrain il convient en de telles circonstances de réglementer l'utilisation des terrains de sports,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : l'utilisation du terrain de football B est interdite le :

DIMANCHE 17 décembre 2023

Le terrain A ne recevra qu'un seul match le **dimanche 17 décembre 2023** à 15 heures.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Président du Club de Football Landaul Sport
- District de Football du Morbihan

A Landaul, le 15 décembre 2023

Le Maire,